

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SILLAS
du lundi 09 septembre 2019**

Le neuf septembre deux mille dix-neuf, le Conseil Municipal de SILLAS s'est réuni en session ordinaire à 17 heures, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel DESQUEYROUX, Maire.
Convocation du conseil municipal le 02/09/2019.

PRESENTS : MM JUMEL Albert, BONNECHERE Jeannot, DABITCH Claude, Mmes BIREPINTE Nathalie, RÉJALOT Elisabeth et HAMON Sylvie.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes HERNANDEZ Jacqueline, GARBAYE Nathalie, MM MIRAMBET Christian et LABESQUE Denis.

Mr MIRAMBET Christian a donné pouvoir à Mr DESQUEYROUX Michel.

Mr LABESQUE Denis a donné pouvoir à Mr DABITCH Claude.

Secrétaire de séance : Mme BIREPINTE Nathalie.

Monsieur le Maire effectue la lecture du procès-verbal de la réunion du 08 juillet 2019 ; celui-ci a été adopté à l'unanimité des membres présents.

SYNDICAT DES EAUX ET ASSAINISSEMENT GRIGNOLS ET LERM ET MUSSET – Délib 11_2019

Monsieur le Maire donne lecture des rapports du Président du Syndicat des Eaux de Grignols sur l'Alimentation en Eau Potable Grignols/Lerm et Musset, l'assainissement non collectif Grignols/Lerm et Musset et l'assainissement collectif Grignols/Lerm et Musset.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** lesdits rapports annuels de l'exercice 2018.

CDC Bazadais – Motion contre le glyphosate en forêt. Délib 10_2019

Depuis déjà quelques années, plusieurs observations ont permis de constater l'usage d'herbicides systémiques totaux dans notre forêt des landes de Gascogne et notamment en Sud-Gironde.

L'épandage de ces substances chimiques vise à détruire sans aucun discernement toute la biodiversité végétale (et animale par voie de conséquence) du sous-bois local pouvant venir en concurrence aux peuplements sylvicoles de résineux en particulier.

Ces composés chimiques, pour la plupart à base de glyphosate, et malgré qu'ils soient réputés « homologués » en forêt, n'en demeurent pas moins particulièrement dangereux pour la faune et la flore arbustive locale et au final pour les populations humaines, vivant ou transitant dans ces territoires.

Face à ce constat et considérant :

- que l'effet cancérigène probable du glyphosate (et assimilés) est désormais reconnu par la communauté scientifique ;
- que de ce fait, ce dernier risque de faire l'objet tôt ou tard d'une interdiction réglementaire chez les professionnels de l'agriculture comme cela est déjà le cas chez les particuliers ;
- que l'utilisation de ces composés chimiques sur des sols forestiers souvent vierges de tout pesticide est un non-sens pour la biodiversité qui s'y est développée depuis des décennies ;
- qu'en milieu sablonneux très filtrant, c'est la qualité même des eaux souterraines qui est

- ainsi mise en sursis ;
- que de nombreuses études techniques et économiques confirment la réelle efficacité du débroussaillage mécanique pratiqué depuis plusieurs dizaines d'années dans le massif des Landes de Gascogne ;
 - que le débroussaillage mécanique reste au final une très bonne alternative à l'utilisation du glyphosate pour optimiser la productivité du pin maritime, tout en limitant les risques de propagation des incendies de forêt,

L'assemblée, consciente de la nécessité d'adopter un principe de précaution préventif en matière de santé publique, demande l'interdiction de toute utilisation d'herbicides systémiques totaux en milieu forestier.

En conséquence, le Conseil Municipal

- **DEMANDE** l'interdiction de toute utilisation d'herbicides systémiques totaux en milieu forestier.

LOCAL DE STOCKAGE

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal des suites du dossier du local de stockage. Après consultation avec l'architecte, l'APS (avant-projet sommaire) est en cours de préparation afin de le transmettre aux entreprises concernées pour connaître le montant des devis afin de préparer les dossiers de demandes de subventions.

Questions et informations diverses

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'arrivée à la Trésorerie de Bazas du nouveau comptable depuis le 01 aout 2019. Il s'agit de Mr Tarik BENJELLOUM-TOUIMI.
- Certains membres du Conseil Municipal signalent la présence de chiens en divagation sur la commune et surtout au niveau des voies de circulation.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il serait judicieux de changer le copieur de la mairie. Il n'y aura plus de maintenance à partir de janvier 2020 pour ce produit.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 18h15.